



URGTV CENTRE
UNION RÉGIONALE DES GROUPEMENTS
TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES DU CENTRE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
*Liberté
Égalité
Fraternité*



maa

Observatoire des Mortalités
et des Affaiblissements
de l'Abeille mellifère

L'OBSERVATOIRE DES MORTALITÉS ET DES AFFAIBLISSEMENTS DE L'ABEILLE MELLIFÈRE (OMAA), UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE INNOVANT

Sébastien SICARD, Coordinateur OMAA, URGTV Centre Val de Loire OVVT
CROVSAV Région Centre Val de Loire – Jeudi 14 novembre 2024



PLAN

- I. Un dispositif de surveillance événementielle
- II. L'OMAA : objectifs et fonctionnement
- III. Résultats de la phase pilote
- IV. Diffusion d'information
- V. Déploiement en région Centre Val de Loire



UN DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ÉVÈNEMENTIELLE

L'**OMAA** est un système de surveillance épidémiologique événementielle

Surveillance événementielle

Demander à différentes catégories de personnes de signaler à des structures adéquates « l'évènement » constitué par la suspicion ou l'identification de cas ou de foyers d'une maladie donnée



Objectif

Surveillance épidémiologique = Epidémiosurveillance

Connaitre, en temps réel si possible, la situation épidémiologique d'une maladie et son évolution, dans une optique d'instauration, de suivi ou d'adaptation de mesures de prévention ou de lutte contre elle

→ **Surveiller pour agir**



Epidémiosurveillance
Santé Animale

Exemples de groupes de travail de la plateforme :
Tuberculose bovine
Influenza aviaire
Pestes porcines
OMAA
Varroa
etc.



UN DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ÉVÈNEMENTIELLE

L'OMAA repose sur la déclaration volontaire :

- Par les apiculteurs, TSA, vétérinaires ou toute autre personne :
- Des troubles observés sur les colonies :
 - mortalités,
 - dépopulations,
 - affaiblissements,
 - ou tout autre trouble de santé.
- Par téléphone à un **GUICHET UNIQUE régional**.



On peut appeler le guichet unique pour signaler un événement, **que l'on connaisse la cause ou non !** L'objectif est d'apporter une réponse aux apiculteurs déclarants et de récolter un maximum de données issues du terrain

- Pour l'apiculteur : lui apporter une réponse sur les troubles de santé qu'il observe
- Pour la filière apicole : participer à une meilleure connaissance des troubles de santé de l'abeille mellifère



PLAN

I. Un dispositif de surveillance événementielle

II. L'OMAA : objectifs et fonctionnement

III. Résultats de la phase pilote

IV. Diffusion d'information

V. Déploiement en région Centre Val de Loire



GENÈSE DU PROJET

Hiver 2013 : Episode de mortalités hivernales marqué dans les Pyrénées

Contexte de l'épidémiosurveillance événementielle apicole en 2013 en France :

- Plusieurs dispositifs de surveillance co-existants
 - **Gérés par l'Etat**
 - Dispositif de surveillance des dangers sanitaires réglementés de 1ère catégorie (DS1)
 - Dispositif de surveillance des mortalités massives aiguës (MMA)
 - **Non gérés par l'Etat** : Peu de visibilité
- Données recueillies non harmonisées entre dispositifs
- Ne couvrent pas l'ensemble des événements de santé rencontrés dans les ruchers → Repérage tardif de certaines typologies d'anomalies

→ Souhait de **faciliter les déclarations** avec mise en place d'un numéro d'appel unique par région

→ Souhait **d'étendre le réseau de surveillance aux autres troubles** observés sur les colonies (hors DS1 et MMA)

Décision en 2013/2014 de mettre en place un nouveau système de recensement des mortalités et des affaiblissements des colonies d'abeilles à l'échelle nationale : l'OMAA



OBJECTIFS DE L'OMAA

Faire l'inventaire et l'analyse de la dynamique spatio-temporelle des mortalités et des affaiblissements des colonies d'abeilles en France dans le but de surveiller l'état de santé du cheptel apicole français

Surveillance événementielle

Au niveau de l'apiculteur

- Faciliter les déclarations → numéro d'appel unique
- Renforcer l'expertise des acteurs impliqués dans la réception des déclarations et les visites de ruchers
- Comprendre les événements d'affaiblissement et de mortalité et leurs causes à l'échelle individuelle et collective

Au niveau collectif

- Alerter rapidement les apiculteurs et gestionnaires de risque en cas d'augmentation anormale des événements de santé
- Fournir aux acteurs des données de surveillance pour mettre en œuvre des actions individuelles et collectives en réponse aux troubles observés
- Consolider le maillage sanitaire et les partenariats entre les différents acteurs

Répondre aux
attentes des
pouvoirs publics



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Liberté
Égalité
Fraternité

Répondre aux
attentes des
apiculteurs



© Anses



OBJECTIFS DE L'OMAA

L'OMAA a pour ambition :

- de mieux **recenser les événements de santé observés** dans les ruchers
- **de faciliter et d'orienter** leurs déclarations vers les réseaux d'investigation adaptés
- de rassembler les dispositifs de surveillance de l'état de santé du cheptel apicole existants (publics et privés)
- de **collecter des données sanitaires de l'ensemble des dispositifs de surveillance**, d'en faire l'analyse collective, et de caractériser l'état de santé du cheptel apiaire



DÉPLOIEMENT DE L'OMAA

2017-2022 : Déploiement expérimental dans 3 régions pilotes

Objectifs

Tester le dispositif OMAA tel qu'il a été conçu par le groupe de travail national de la Plateforme ESA pour :

- Vérifier son opérationnalité,
- Evaluer s'il répond aux objectifs qui lui ont été assignés,
- Identifier les voies d'amélioration

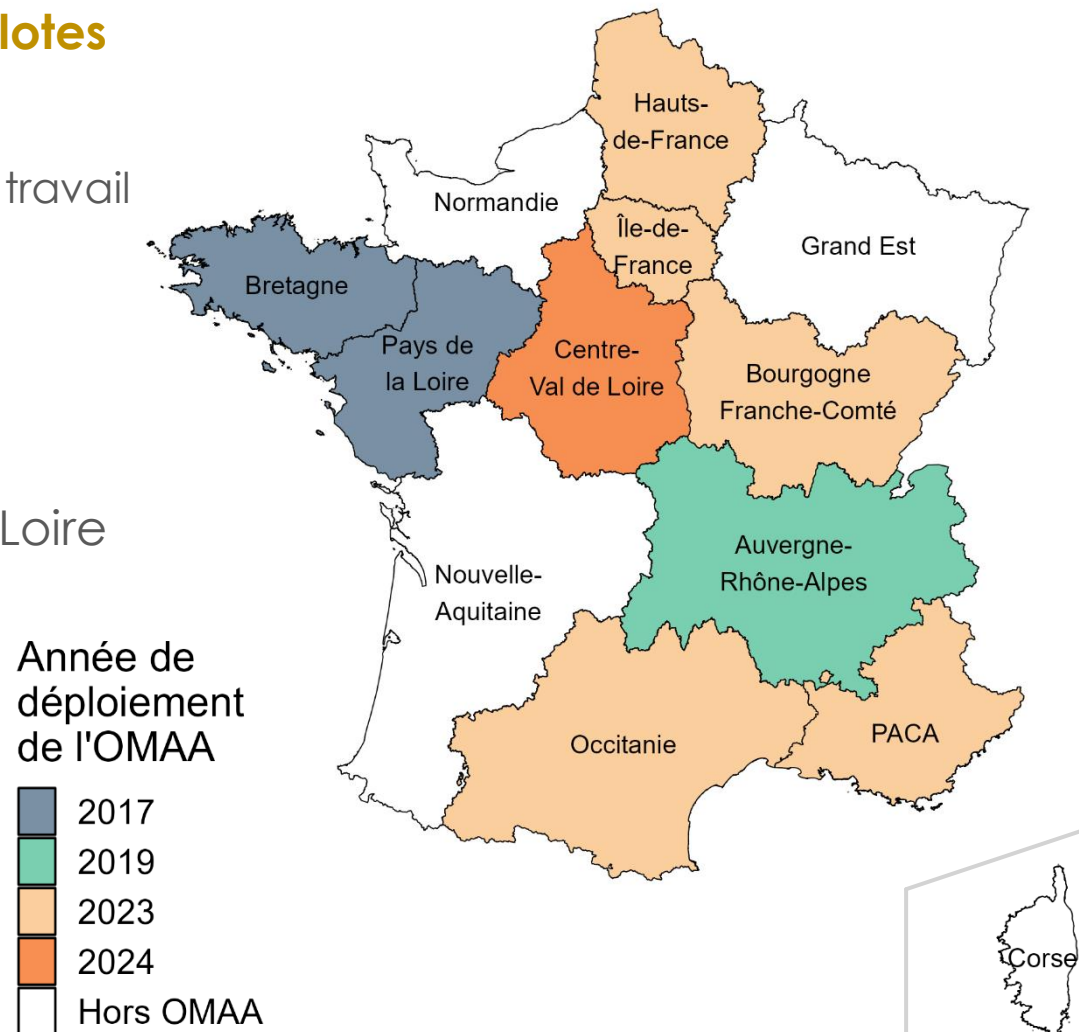
→ **2017** : Déploiement en Bretagne et région Pays de la Loire

→ **2019** : Déploiement en Auvergne-Rhône-Alpes

2023 – 2024 : Extension du dispositif

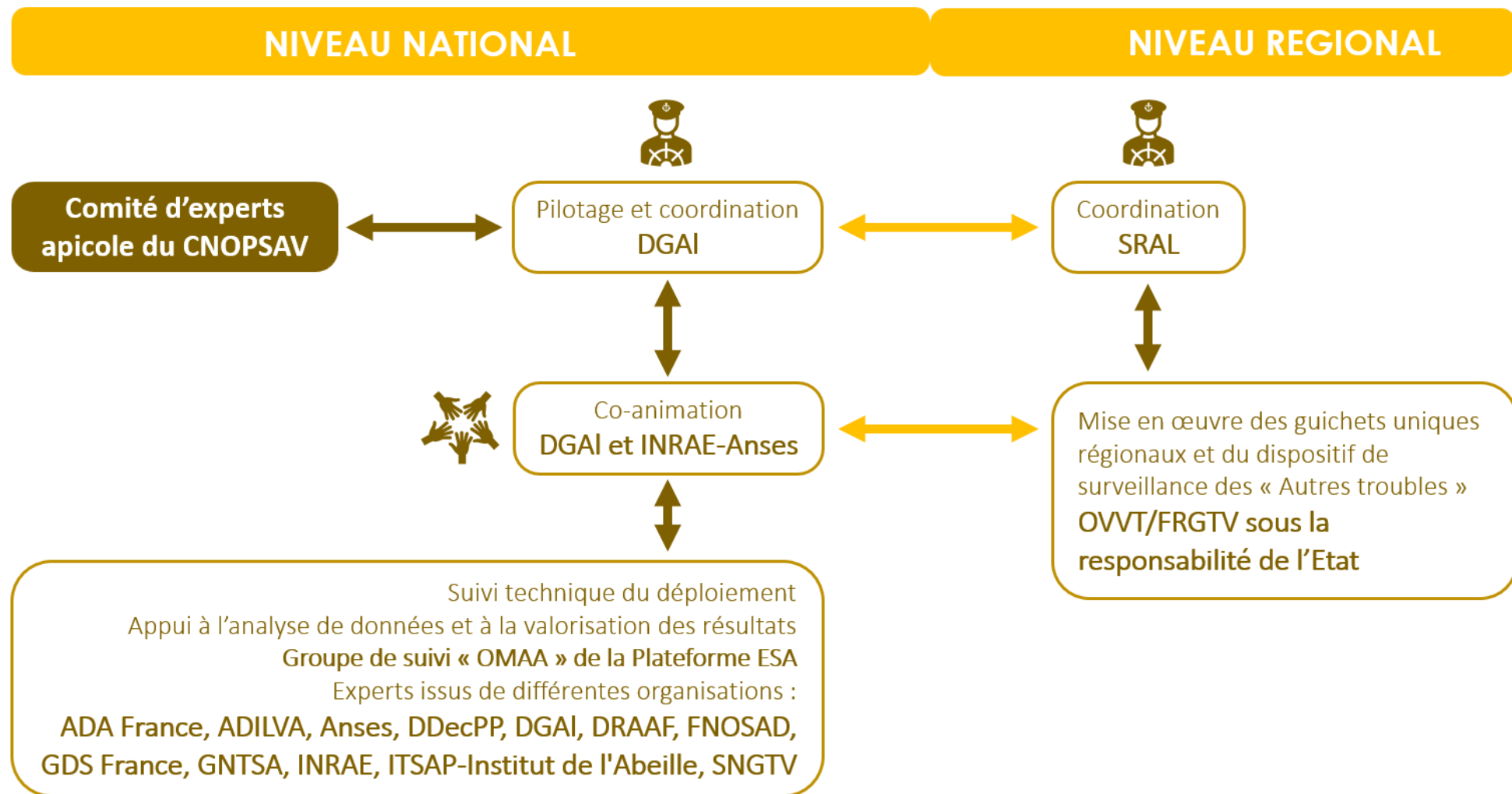
→ Déploiement dans 6 nouvelles régions

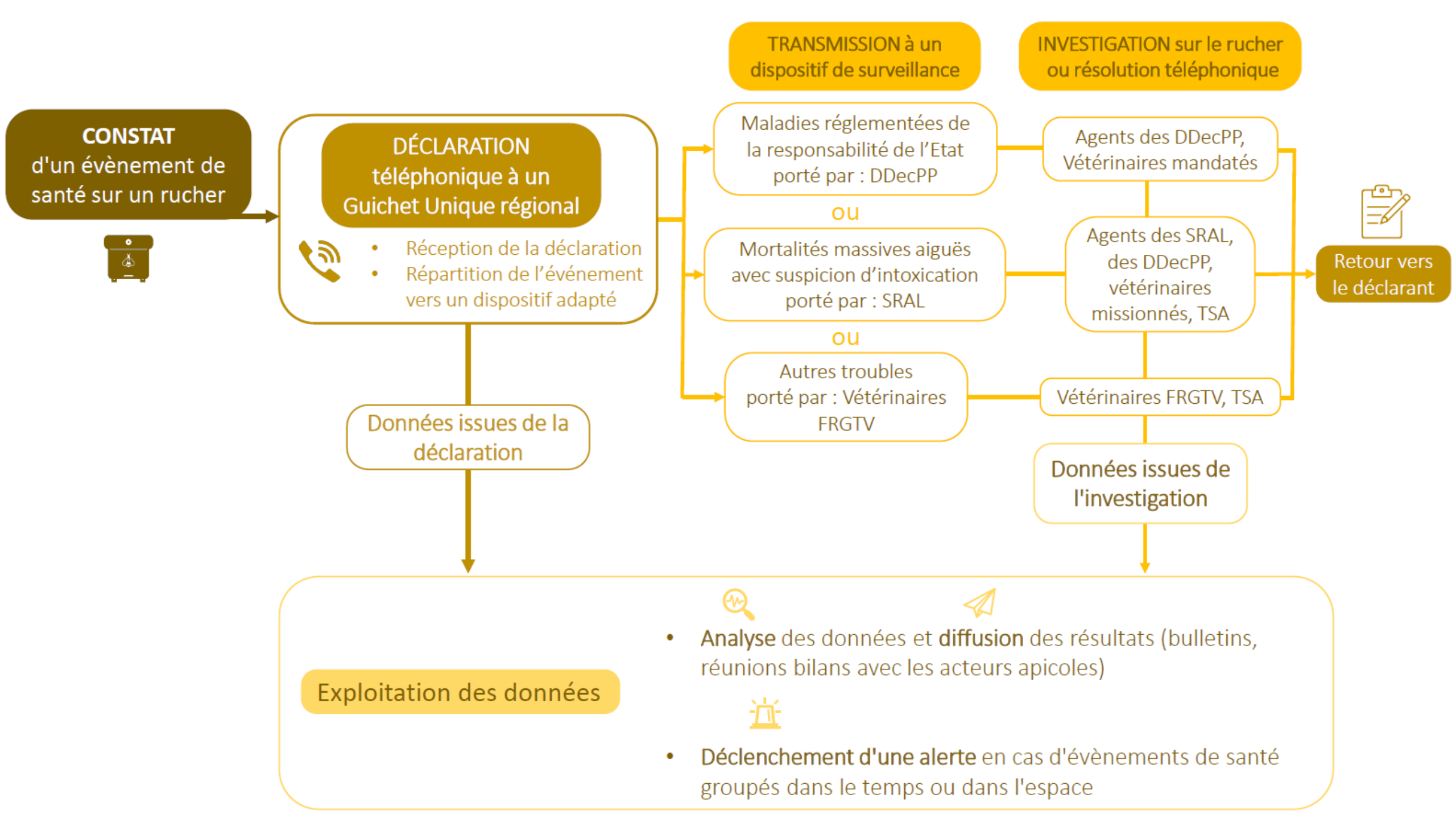
A l'avenir : Déploiement national envisagé





ORGANISATION DE L'OMAA







DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ALIMENTANT L'OMAA EN DONNEES

➤ 1. Dispositif de surveillance des « Maladies réglementées »

- Obligation de déclaration des cas suspects et confirmés de maladies réglementées : ***Aethina tumida*** (petit coléoptère de la ruche) ; ***Tropilaelaps spp*** (acararien parasite de l'abeille)

Régions hors OMAA

Appel à la DDecPP du département du rucher

Régions OMAA

Appel au guichet unique de l'OMAA

- Investigation sur le rucher dans le cadre de la police sanitaire, via le mandatement d'un vétérinaire ou d'un agent de l'Etat par la DDecPP
- Prélèvements éventuels de matrices apicoles et/ou d'éléments suspects


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dispositif de la responsabilité de l'Etat et d'envergure nationale





DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ALIMENTANT L'OMAA EN DONNEES

➤ 1. Dispositif de surveillance des « Maladies réglementées »

EXEMPLE DE DECLARATION D'UN APICULTEUR :

Février 2023

Apiculteur de loisir possédant 30 colonies sur un rucher d'hivernage

Détection d'un coléoptère suspect sur un plateau de comptage

Varroa : envoi d'une photographie au vétérinaire répartiteur

- Prise en charge par le dispositif de surveillance des « maladies réglementées »
- Transmission de la photographie au Laboratoire National de Référence de l'Anses : **le coléoptère suspect n'est pas *Aethina tumida***
- Par précaution, pose de pièges à huile par l'apiculteur avec contrôles hebdomadaires, visite de contrôle d'un vétérinaire mandaté dans un mois



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Liberté
Égalité
Fraternité

Ce qui est financé :

Investigation officielle (visite)
Analyse de prélèvements
Si requis, destruction des colonies et indemnisation des destructions et des pertes de production
Visite de contrôle sur le rucher



DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ALIMENTANT L'OMAA EN DONNEES

➤ 2. Dispositif de surveillance des « Mortalités Massives Aiguës »

- Possibilité de déclaration des cas de **mortalités massives aiguës d'abeilles adultes** pour caractériser les mésusages, les effets non intentionnels et les accidents dans le process de fabrication de produits phytopharmaceutiques, de biocides et de médicaments vétérinaires

Régions hors OMAA

Appel à la DDecPP du département du rucher

Régions OMAA

Appel au guichet unique de l'OMAA

- Investigation sur le rucher dans les meilleurs délais par un vétérinaire et/ou un agent de l'Etat de la DDecPP ou du SRAL
- Enquête environnementale possible par les agents de l'Etat
- Prélèvements de matrices apicoles/végétales et analyses pathologiques et toxicologiques possibles



Dispositif de la responsabilité de l'Etat et d'envergure nationale



Investigations parfois longues et coûteuses – Suites pédagogiques, administratives et judiciaires possibles par rapport aux pratiques agricoles



DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ALIMENTANT L'OMAA EN DONNEES

➤ 2. Dispositif de surveillance des « Mortalités Massives Aiguës »



EXEMPLE DE DECLARATION D'UN APICULTEUR :

Mars 2020, chantier de pollinisation abricotiers

60 colonies atteintes en 24h

Traitement phyto en milieu de journée observé par l'apiculteur

→ Prise en charge par le dispositif de surveillance des « MMA »

→ **Investigation sur le rucher**

Prélèvements d'abeilles

→ **Enquête environnementale**

Prélèvements de végétaux

Conclusion : Mésusage d'un mélange d'insecticides



© Illustration Anses

Ce qui est financé :

Investigation sur le rucher
Enquête environnementale
Analyses toxicologiques

Ce qui peut être financé :

Analyses pathologiques en vue du diagnostic différentiel de maladies d'origine infectieuse



DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ALIMENTANT L'OMAA EN DONNEES

➤ Dispositif de surveillance des « Autres troubles »

- **Tous les autres troubles !**

Régions hors OMAA

Pas de dispositif de surveillance

Régions OMAA

Appel au guichet unique de l'OMAA

Dispositif mis en place spécifiquement dans les régions OMAA

- Investigation mise en œuvre par une personne reconnue compétente en apiculture et pathologie apicole (vétérinaire éventuellement en collaboration avec un TSA conventionné dans ce cadre)
- Investigation et analyses de laboratoire subventionnées par l'Etat sous réserve d'éligibilité (ex : mise en place d'un traitement contre *Varroa*)



DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ALIMENTANT L'OMAA EN DONNEES

EXEMPLE DE DECLARATION D'UN APICULTEUR :

Apiculteur 2 ans d'expérience

1 colonie n'a jamais démarré + remérage + couvain mosaïque

Traitement Varroa conforme avec comptages

→ Prise en charge par le dispositif de surveillance des « Autres troubles »

→ **Investigation sur le rucher**

8 cadres clairsemés,

Réserves dispersées, couvain mosaïque sur 3 cadres,

Signes cliniques classiques de loque européenne,

Forte odeur de fromage

→ **Prise en charge d'une analyse du couvain**



© Illustration Anses



© Illustration Anses



DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ALIMENTANT L'OMAA EN DONNEES

EXEMPLE DE DECLARATION D'UN APICULTEUR :

→ Résultats

- VIRUS : ABPV, DWV-B, BQCV, SBV : détectés à des charges virales non significatives individuellement et hors co-infection bactérienne
- BACTERIES : Loque européenne positive et **signal supplémentaire** :
 - Laboratoire national de référence de l'Anses pour interprétation : « Réaction croisée avec *Bacillus pumilus* » probablement responsable de l'odeur
 - Conservation de l'échantillon pour l'étude ECLEA (Etude des Cas de Loque Européenne Atypique)

Ce qui peut être financé sous conditions :

Visite sur le rucher (1 visite/an/apiculteur < 50 ruches ; 2 visites/an/apiculteur de 50 à 199 ruches ; 3 visites/an/apiculteur > 200 ruches)

Des analyses complémentaires :

- d'agents pathogènes
- de toxicologie

Ce qui n'est pas financé :

Les événements trop anciens ne permettant pas le diagnostic



BILAN FINANCEMENT

 Case verte = 100% pris en charge par l'Etat

	Maladies réglementées (MR)	Mortalités massives aiguës (MMA)	Autres troubles (AT)
Déclaration au guichet unique			
Investigation sur le rucher			100% pris en charge dans la limite de 1 à 3 visites/an (selon nb colonies) et sous réserve d'éligibilité, ensuite payant
Enquête environnementale			
Analyses pathologiques		100% pris en charge dans le cas de diagnostic différentiel des intoxications Payant dans les autres cas	100% pris en charge dans le cadre de la démarche syndromique et sous réserve d'éligibilité Payant dans les autres cas
Analyses toxicologiques			
Compte-rendu à l'apiculteur			

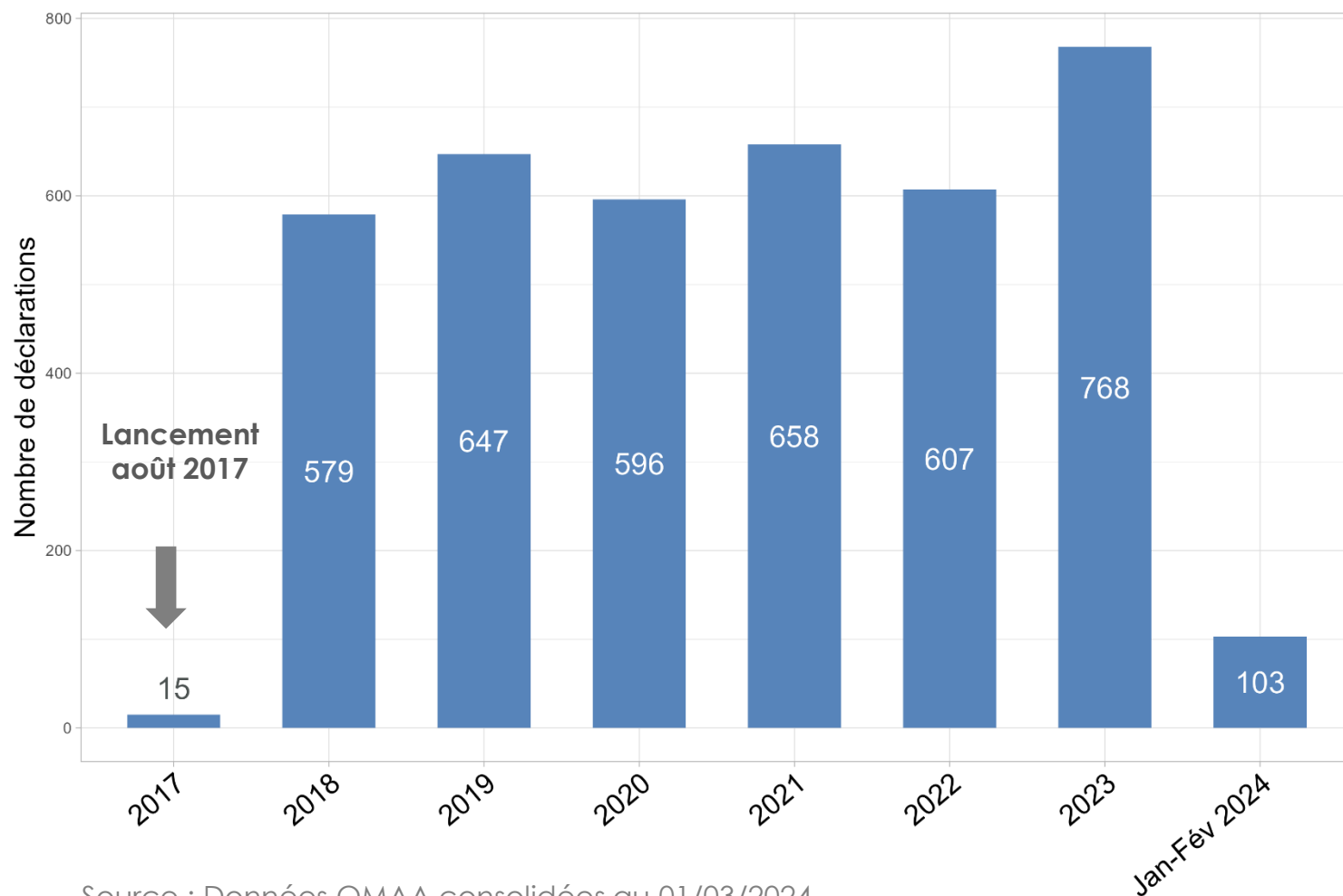


PLAN

- I. Un dispositif de surveillance événementielle
- II. L'OMAA : objectifs et fonctionnement
- III. Résultats de la phase pilote**
- IV. Diffusion d'information
- V. Déploiement en région Centre Val de Loire



RÉSULTATS

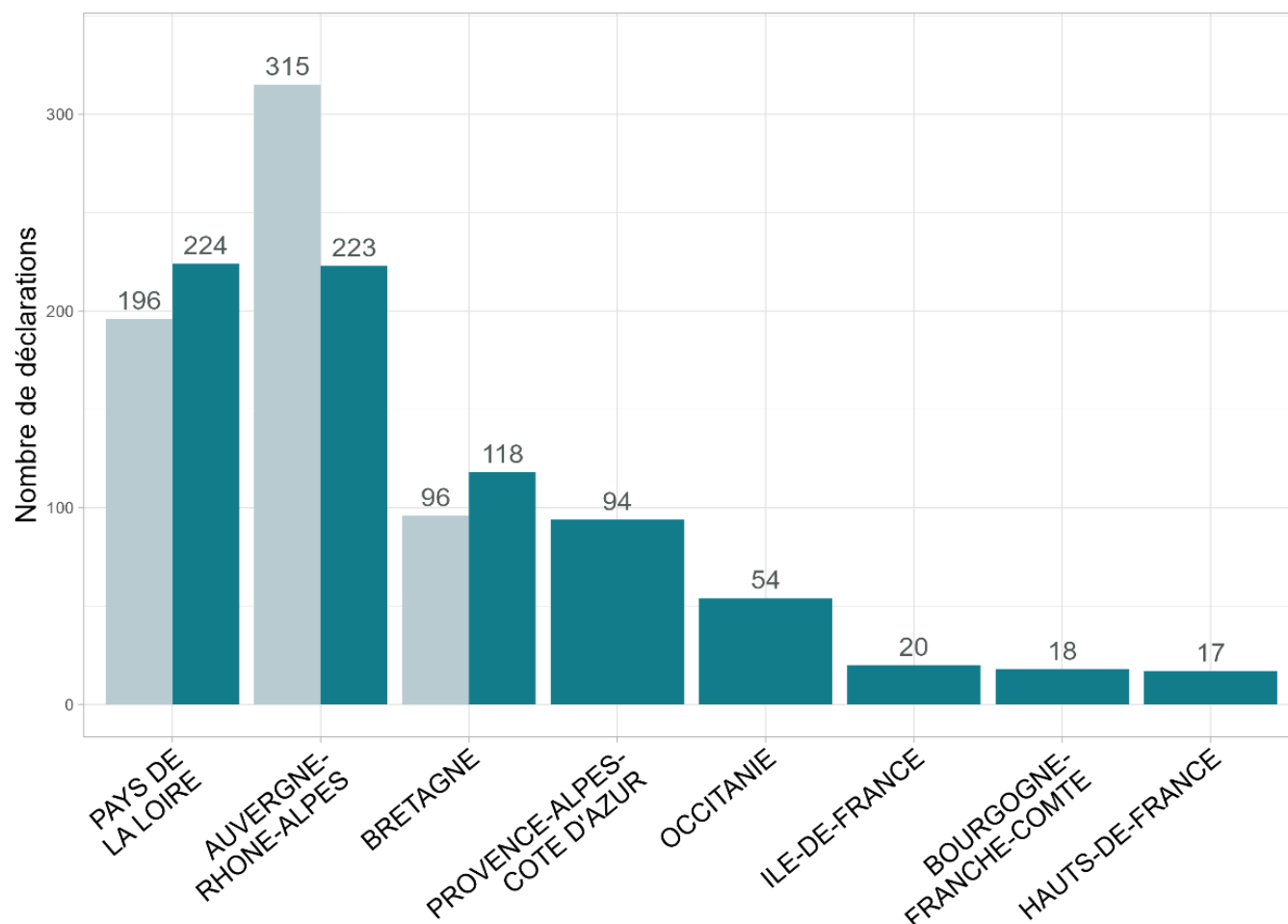


Evolution du nombre annuel total de déclarations à l'OMAA dans les régions où il est déployé

Près de 4 000 déclarations enregistrées depuis le déploiement de l'OMAA



RÉSULTATS



Evolution du nombre annuel de déclarations à l'OMAA par région en 2022 et 2023



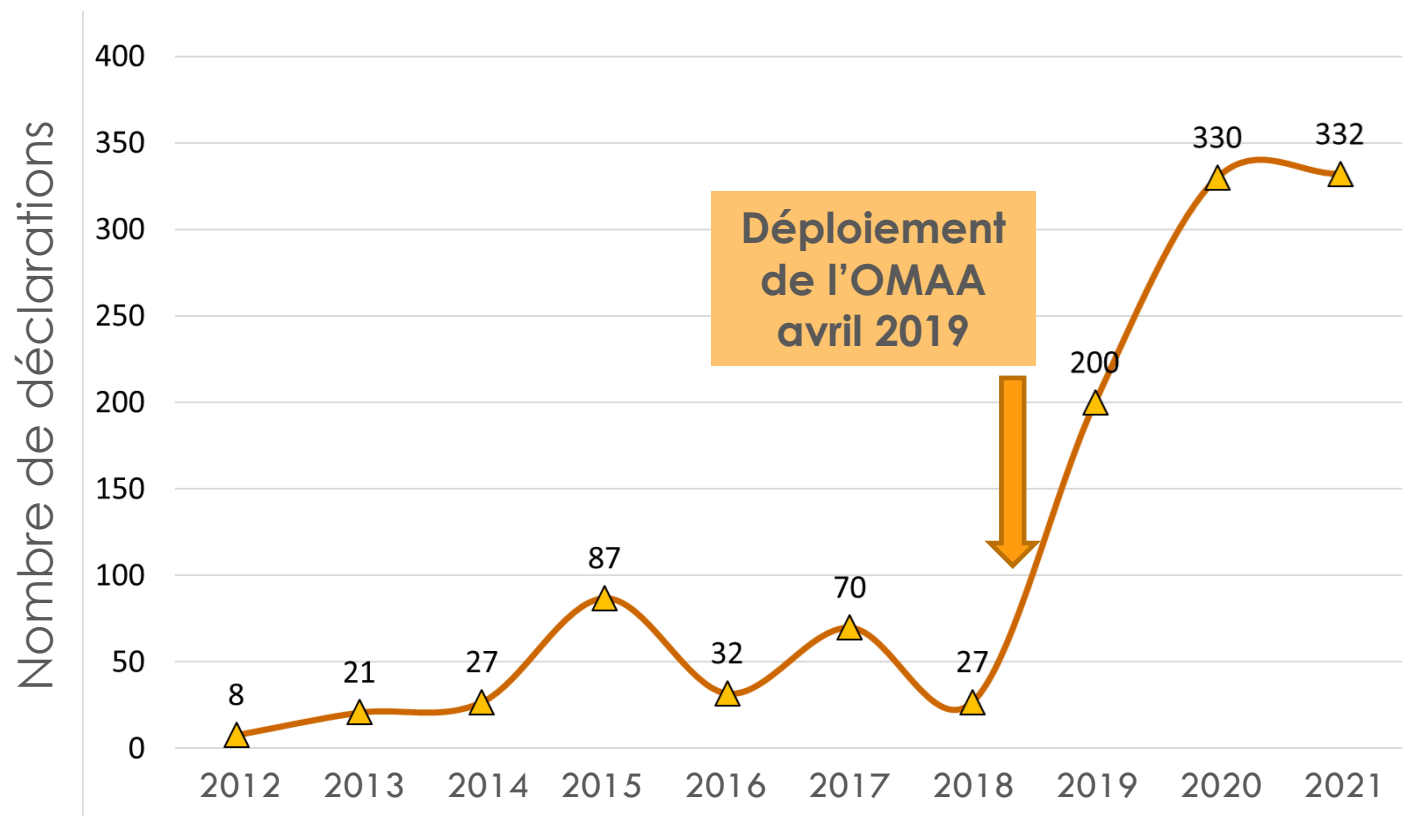
En 2023 : échelonnement du déploiement dans les 5 nouvelles régions entre avril et juin



RÉSULTATS

Région Auvergne-Rhône-Alpes : Evolution du nombre de déclarations annuel de 2012 à 2021

Avant le déploiement de l'OMAA : Déclarations DS1 et MMA ; Après le déploiement de l'OMAA: Déclarations DS1, MMA et Autres troubles



- Le guichet unique a amplifié la dynamique existante : **10 fois plus de déclarations enregistrées**
- Dû au fait que **l'OMAA prend en compte les « Autres troubles »** et pas seulement les DS1 et MMA



RÉSULTATS

Profil des déclarants à l'OMAA entre 2017 et février 2024 toutes régions confondues

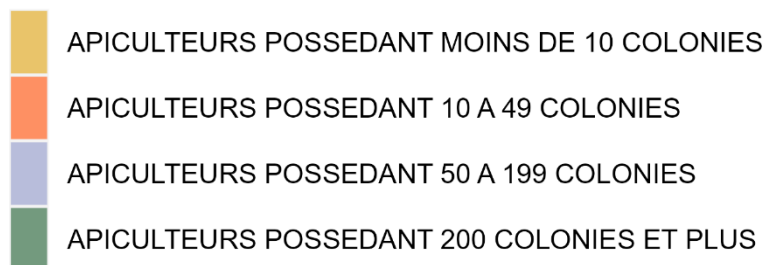
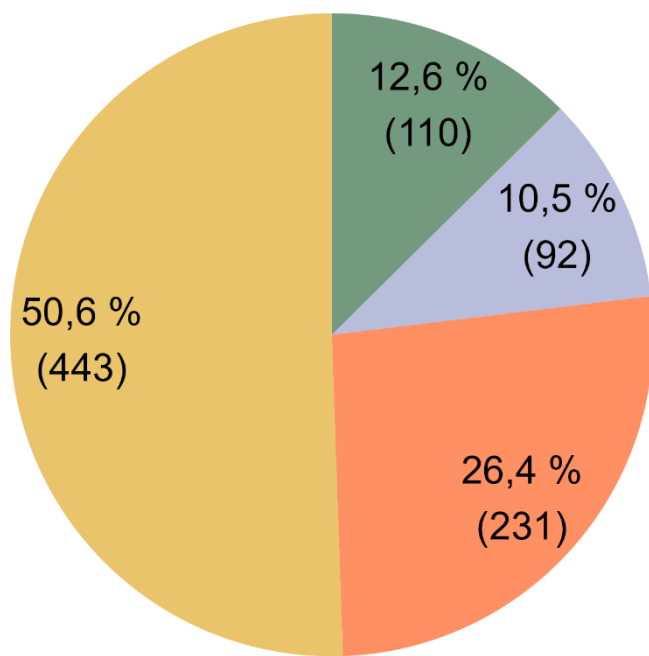
Profil du déclarant	Nombre (pourcentage) de déclarations
APICULTEUR	3 210 (80,8 %)
VETERINAIRE	459 (11,6 %)
TECHNICIEN SANITAIRE APICOLE	123 (3,1 %)
AGENT DE DDPP	69 (1,7 %)
TECHNICIEN D'UNE ADA	51 (1,3 %)
AGENT DE GDS OU GDSA	14 (0,4 %)
MEMBRE D'UN SYNDICAT	2 (0,1 %)
AUTRE	41 (1,0 %)
NON RENSEIGNE	4 (0,1 %)
TOTAL	3 973 (100 %)

Plus de 80% des déclarations sont faites directement par l'apiculteur.



RÉSULTATS

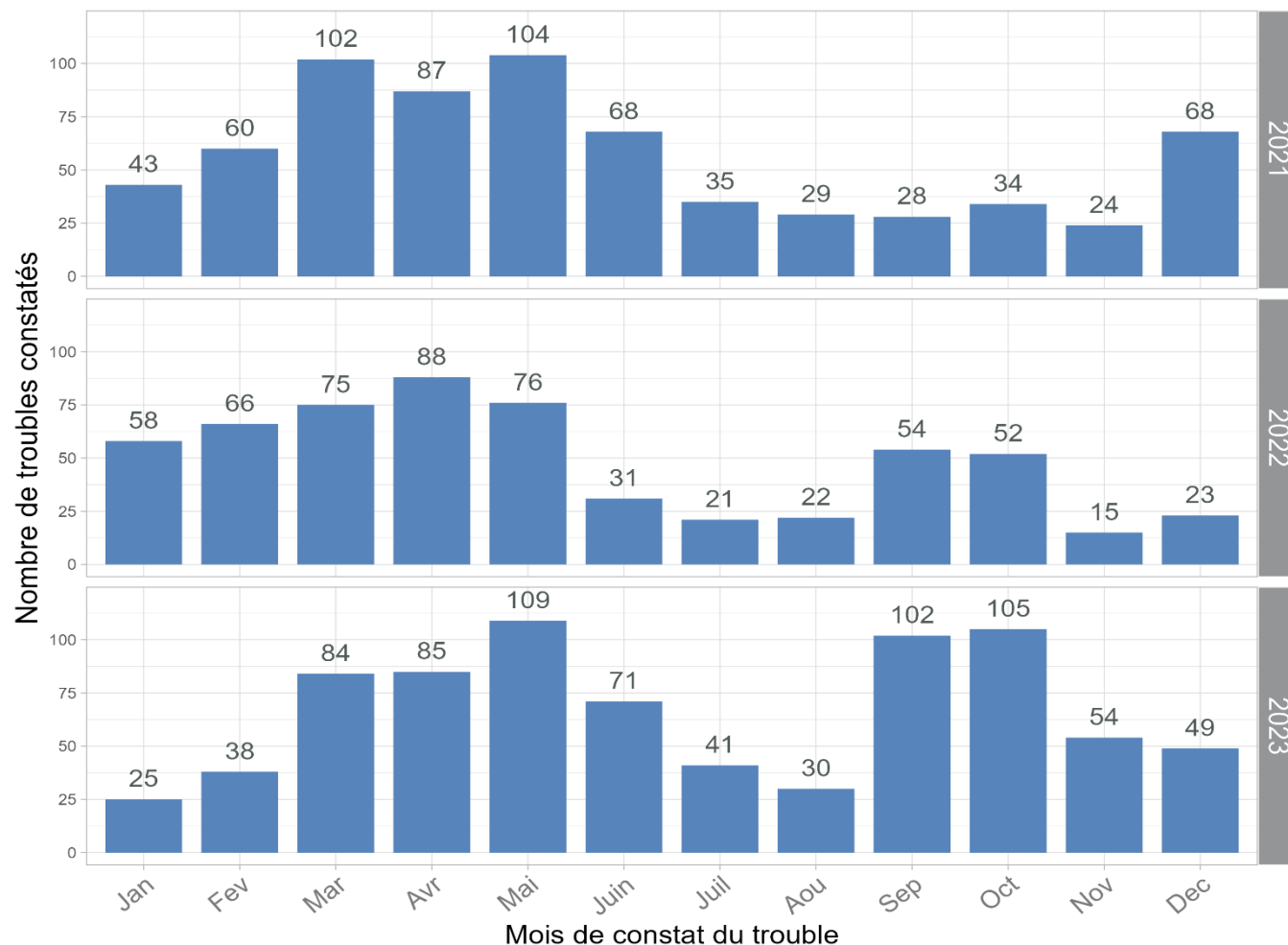
Profil des 876 apiculteurs qui ont directement contacté l'OMAA toutes régions confondues entre janvier 2022 et février 2024, à l'origine de 1 126 déclarations



Parmi les apiculteurs déclarants, les professionnels (> 200 colonies) sont bien représentés.



RÉSULTATS



Source : Données OMAA consolidées au 01/03/2024

Nombre mensuel de troubles constatés entre 2021 et 2023 et déclarés à l'OMAA toutes régions confondues

(NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration)

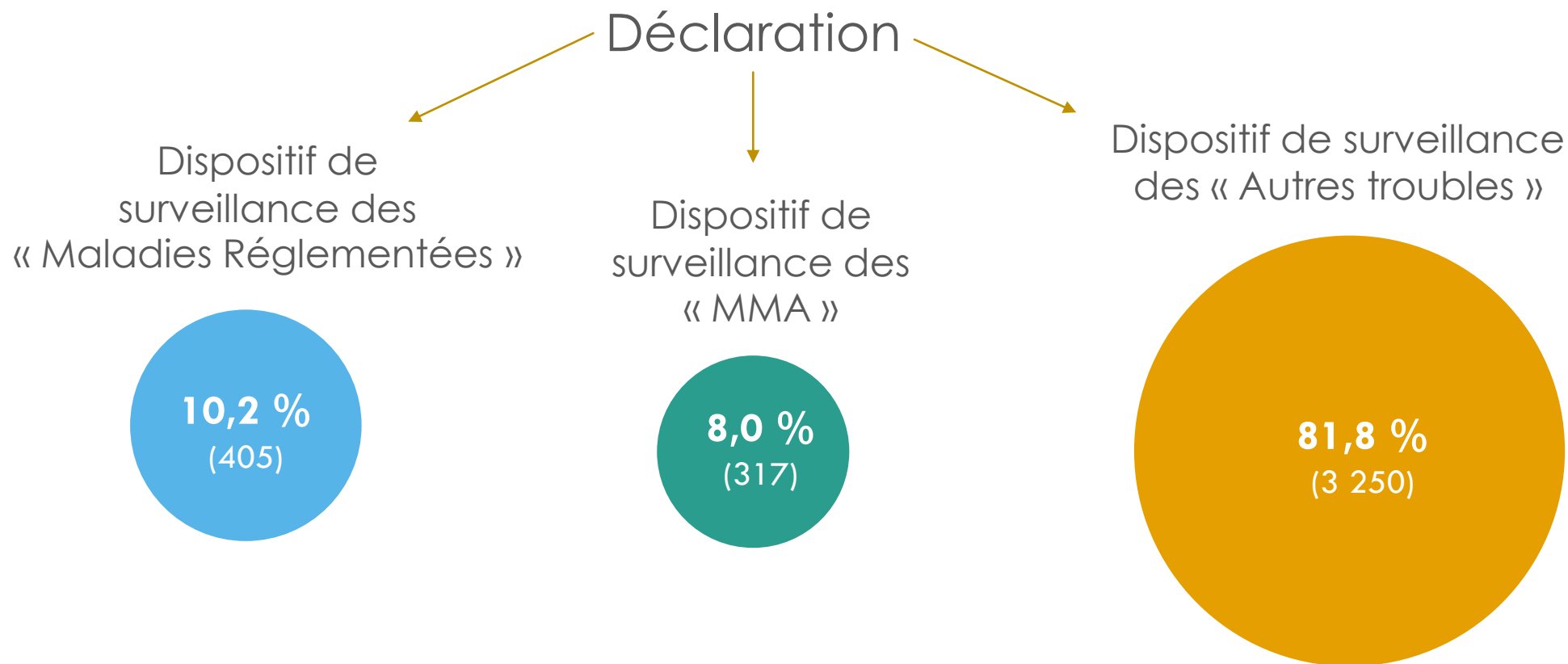
- Troubles constatés et déclarés tout au long de l'année
- Saisonnalité observée : augmentation des constats de troubles entre mars et juin, période d'intense activité apicole
- Phénomène retrouvé à l'échelle de chaque région



RÉSULTATS

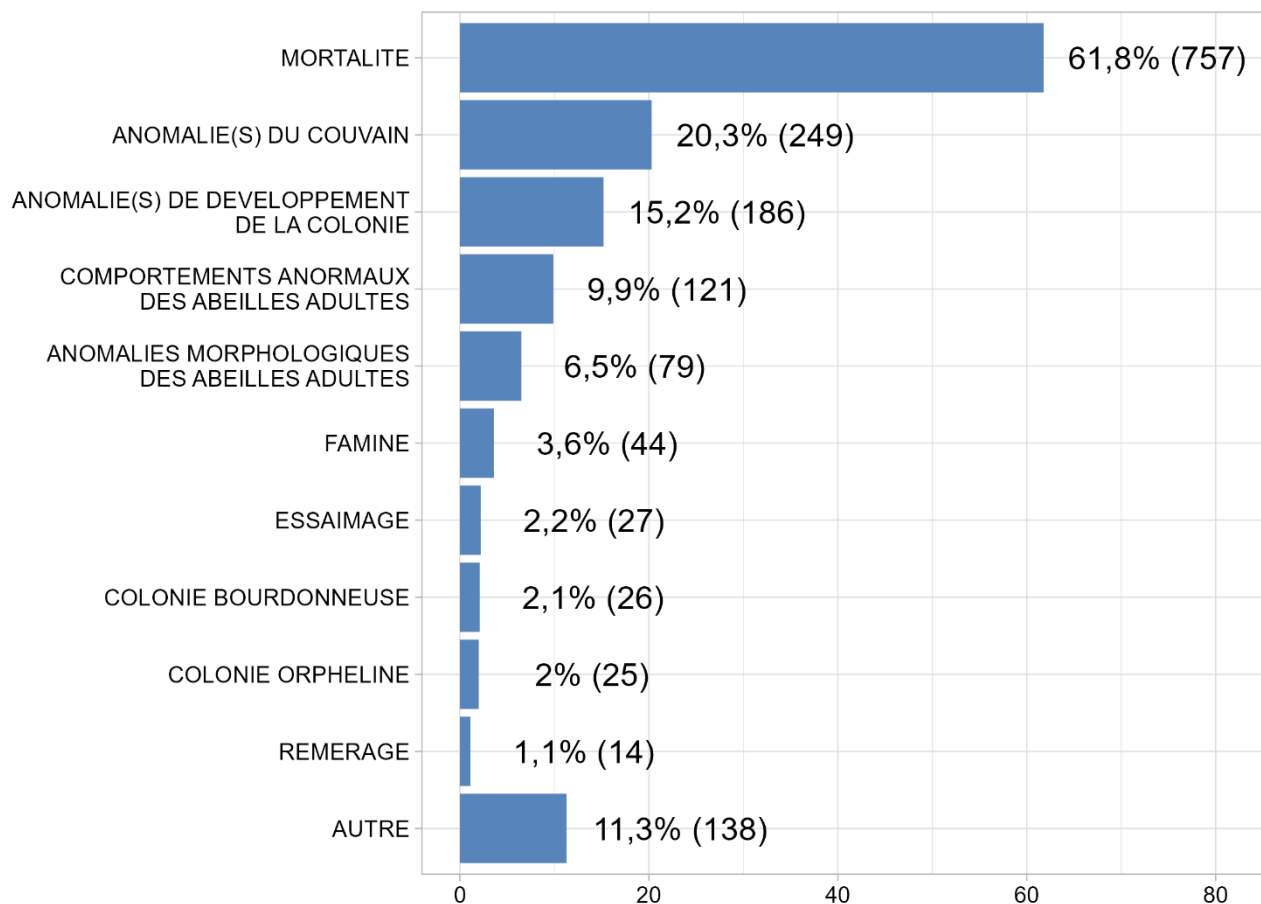
Pourcentage (nombre) de troubles orientés vers chacun des dispositifs de surveillance entre 2017 et février 2024, toutes régions confondues

(1 déclaration exclue car orientation non renseignée)





RÉSULTATS



Pourcentage de déclarations où le problème est identifié

Principaux problèmes identifiés (n=1 666) par le répartiteur d'après les dires du déclarant, sur 1 224 troubles constatés entre 2022 et février 2024 toutes régions confondues et orientés Autres troubles

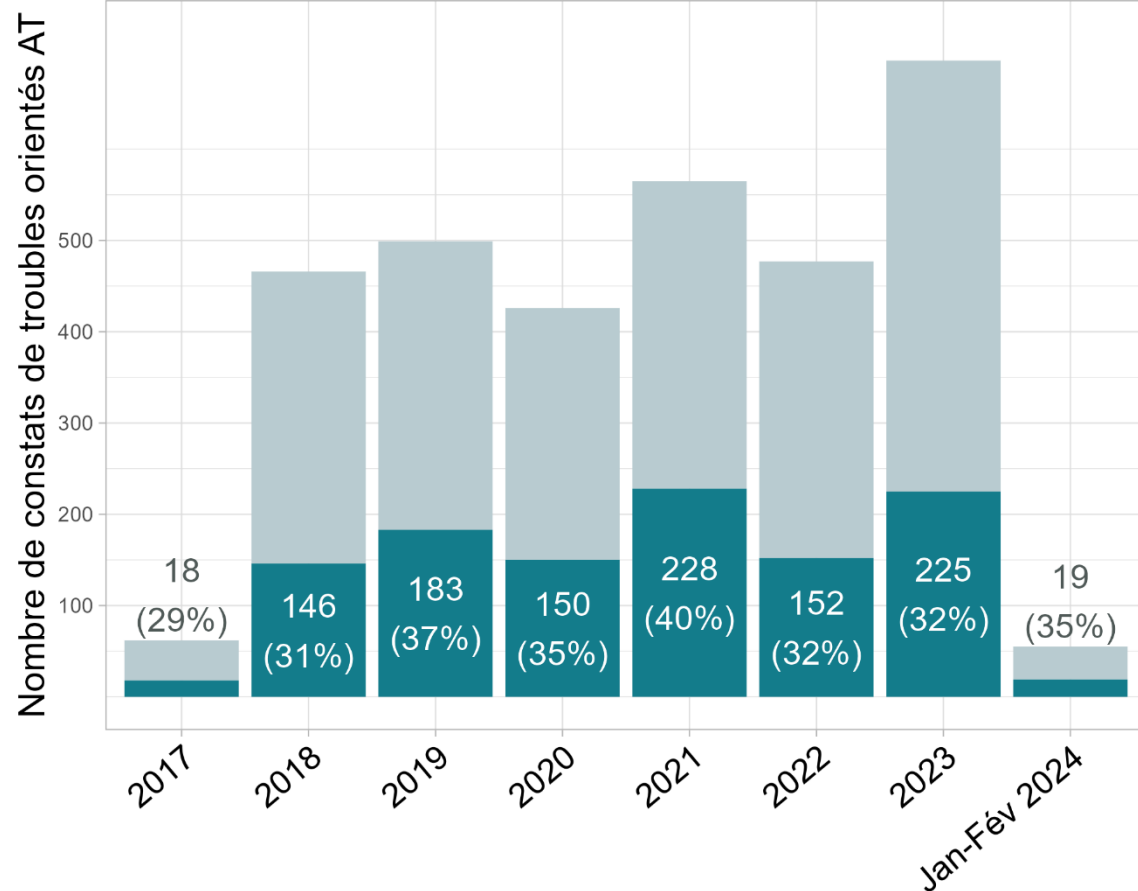
NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs problèmes ; 5 troubles exclus car problèmes non renseignés

Voie « Autres troubles »

Problème le plus fréquemment identifié par le répartiteur en fin de déclaration téléphonique : **la mortalité** (abeilles mortes à l'intérieur ou à l'extérieur de la ruche ou ruches vides par exemple)



RÉSULTATS



Pourcentage et nombre annuels de constats de troubles orientés «Autres troubles» suivis d'une investigation toutes régions confondues
(3 déclarations exclues en l'absence de données)

ABSENCE D'INVESTIGATION
INVESTIGATION

Entre 30 % et 40 % des déclarations orientées « Autres troubles » conduisent à une visite sur le rucher.



PLAN

- I. Un dispositif de surveillance événementielle
- II. L'OMAA : objectifs et fonctionnement
- III. Résultats de la phase pilote
- IV. Diffusion d'information**
- V. Déploiement en région **Nom de la région**



OUTILS

➤ Outils développés dans l'objectif d'harmoniser le recueil des données :

- Fiches de déclaration et d'investigation
- Guide de prélèvement
- Protocole d'évaluation de la charge parasitaire en Varroa
- Fiche proposant une démarche diagnostique pour les syndromes les plus fréquemment rencontrés de la voie « autres troubles »

➔ **Formation des répartiteurs et des investigateurs à l'utilisation de ces outils**





DIFFUSION DE L'INFORMATION

Niveau national

- Diffusion des nouvelles affiches dans la presse apicole / Mise à disposition de versions régionales aux acteurs (affiches, flyers)
- Mise à jour régulières des pages web OMAA (sites du MASA et de la PESA)
- Présentations orales / Animations scientifiques
- Publication de notes analysant les données nationales sur le site de la Plateforme ESA / Relai éventuel dans les revues apicoles
- Mise à disposition de figures régionales analysant les données de l'OMAA aux acteurs
- Animation de réunions de partage de cas cliniques entre les vétérinaires acteurs du réseau

Court terme

- Publication régulière de bulletins d'information nationaux

Moyen terme

- Elaboration d'une interface R Shiny pour visualisation des événements de santé en temps réel
- Déclenchement d'alertes en cas d'identification d'événements de santé regroupés dans le temps/l'espace



Vous constatez des mortalités ou des affaiblissements de colonies d'abeilles

Contactez rapidement l'Observatoire
des mortalités et des affaiblissements
de l'abeille mellifère 
OMAA Centre-Val de Loire

- Un guichet à votre écoute gratuitement
- Une prise en compte de votre déclaration
- Un vétérinaire diplômé en pathologie apicole
- Un retour individualisé
- 7 jours sur 7 toute l'année



Comprendre ce qui impacte vos colonies :
Varroa destructor, frelon asiatique, loques,
virus, intoxication, problèmes zootechniques... Participer collectivement
à une meilleure connaissance des troubles
de santé de l'abeille mellifère.

OMAA Centre-Val de Loire 09 80 80 89 42

www.plateforme-esa.fr





DIFFUSION DE L'INFORMATION

Niveau régional

- Emailing d'information aux apiculteurs en début de saison
- Emailing d'alertes auprès des apiculteurs et des organisations sanitaires
- Diffusion d'affiches, flyers régionaux et vidéo dans les magasins apicoles, cabinets vétérinaires, ruchers écoles, assemblées générales, événements filière miel, mairies etc.
- Diffusion de bulletins réguliers sur la santé de l'abeille incluant les résultats régionaux de l'OMAA
- Réunions de restitution des résultats de l'OMAA auprès des acteurs régionaux de la filière apicole (bilans annuels, assemblées générales)
- Mise à jour d'informations sur les sites des GTV et/ou des partenaires (GDS, ADA)
- Publications dans la presse locale



Bulletin trimestriel n°2
OMAA BFC, DRAAF, GDSA et ADA
07/01/2024

SOMMAIRE

- Bilan des appels depuis l'ouverture du guichet unique
- Résultats des déclarations entre septembre et novembre 2023
- Plan de lutte contre les frelons asiatiques en région BFC



Bulletin Bourgogne-Franche-Comté

ALERTE Frelon asiatique

Depuis plusieurs semaines, l'OMAA est fortement sollicité **pour des prédateurs exercés par le frelon asiatique sur des ruchers localisés en Pays de la Loire** : quelques déclarations ont été enregistrées, et de nombreuses remontées de terrain, particulièrement en milieu urbain, nous parviennent.

Cette année, et même si la prédation peut être variable d'un territoire à un autre, **elle est par endroit très importante**. La sécheresse a possiblement affecté les ressources alimentaires des frelons.

Les conséquences peuvent être dramatiques et aller jusqu'à la mort des colonies. **Nous vous invitons donc à vérifier la présence de frelons dans vos ruchers et à mettre en place des mesures de protection** : porte d'entrées adaptées, muselières, filets, déplacement de rucher, piégeage ...

Alerte frelon asiatique en Pays de la Loire, e-mailing du 29/09/2022



PLAN

- I. Un dispositif de surveillance événementielle
- II. L'OMAA : objectifs et fonctionnement
- III. Résultats de la phase pilote
- IV. Diffusion d'information
- V. Déploiement en région Centre Val de Loire**

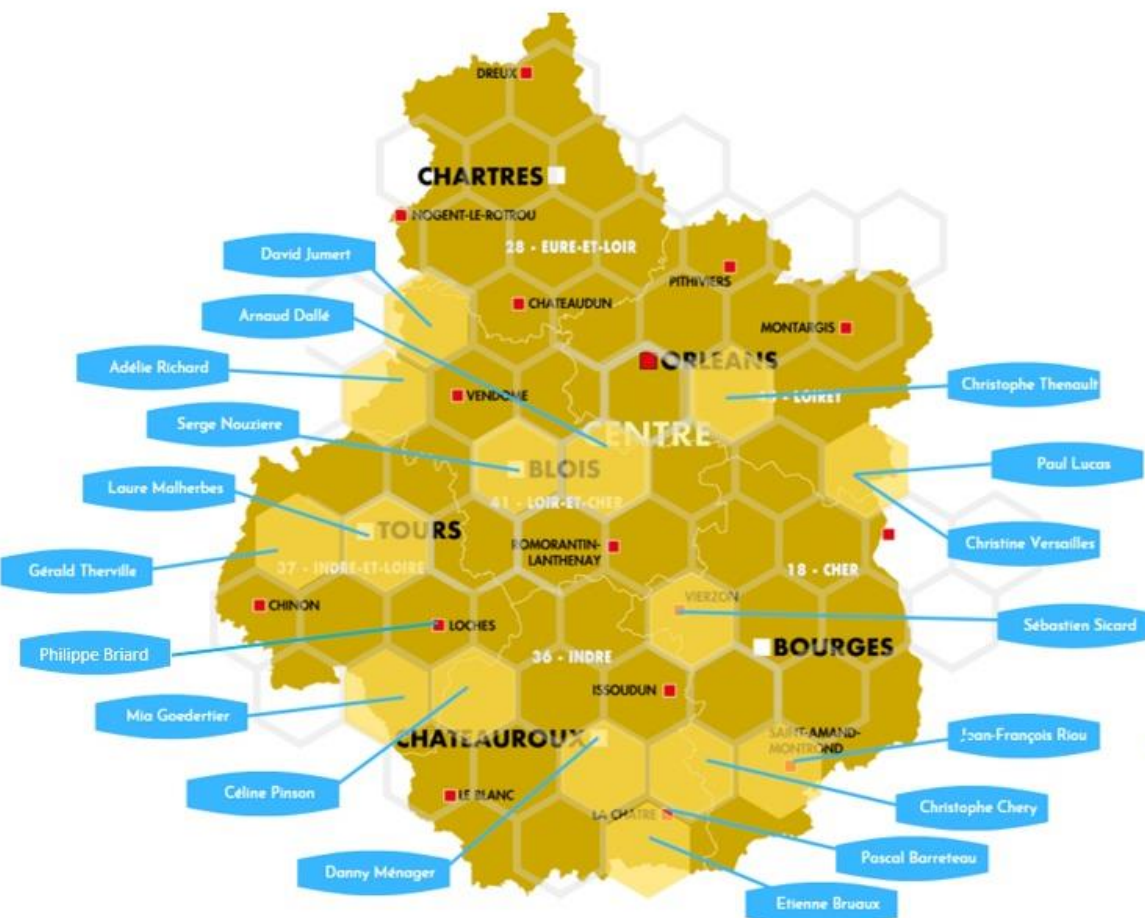


L'OMAA EN REGION CENTRE VAL DE LOIRE

- URGTV Centre Val de Loire reconnu OVVT
- Section apicole de l'URGTV depuis 2016 : fédérer et assurer la formation continue des vétérinaires en pathologie apicole
- Projet OMAA en région depuis 2022
- Fonctionnement du guichet unique : numéro, disponibilité (7 jours/7, horaires)
- OMAA en 2024, une couverture partielle de la saison
- Un dispositif opérationnel à promouvoir pour 2025
- Des partenariats à pérenniser pour plus d'efficacité opérationnelle

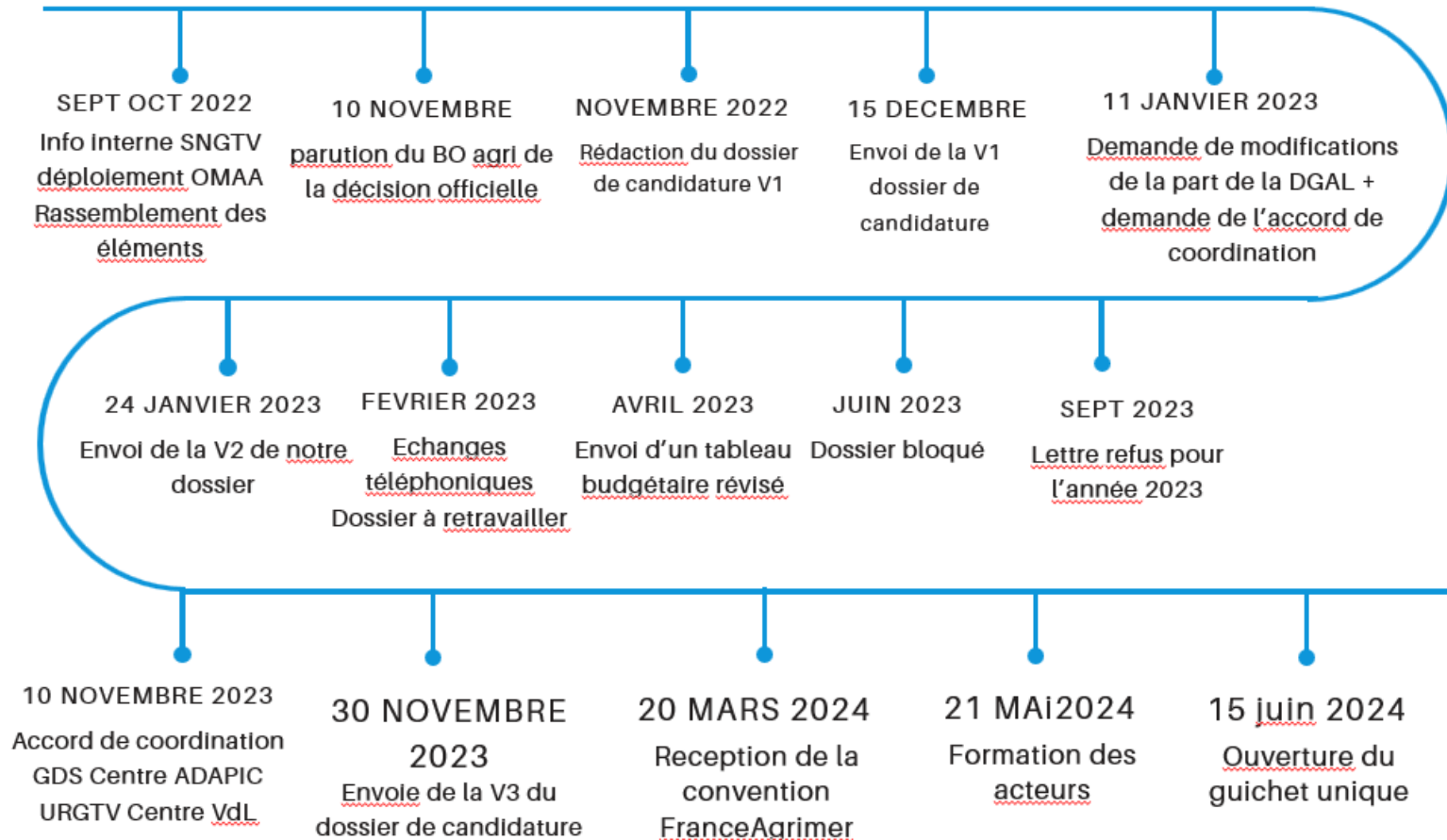


SECTION APICOLE DE L'URGTV DEPUIS 2016





CHRONOLOGIE DE LA MISE EN PLACE EN CENTRE VAL DE LOIRE



- 1 an de travail
- 50 heures permanente
- 30 heures vétérinaires
- 3 DOSSIERS DEPOSES





MISE EN ROUTE EN COURS DE SAISON APICOLE 2024



Calendrier de réalisation des actions composant le programme

Actions	Objectif de mis en place en date de depot de la candidature soit le 30/11/2023	Délai de réalisation dans l'hypothèse d'un accord en début d'année 2024	Date d'efficience	Délai de réalisation effectif suite à la réception de la convention omaa le 20 mars
Mise en place de la ligne téléphonique dédiée avec numéro unique	1er avril 2024 au plus tard	3 mois	10 mai 2024	1 mois 1/2
Formation des répartiteurs, des investigateurs et des TSA	1er avril 2024 au plus tard	3 mois	21 mai 2024	2 mois
Communication sur OMAA vers les apiculteurs, les TSA et les autres acteurs de la filière apicole	Dès le 2nd trimestre 2024 (action continue)	3 mois	à partir du 07 mai 2024 (invitation des acteurs à la formation du jour)	1 mois
Réception des appels des déclarants	Dès le 2nd trimestre 2024 (action continue)	3 mois	à partir du 15 juin 2024	3 mois
Répartition des appels des déclarants vers les DD(ETS)PP (dangers sanitaires) et le SRAL (MMA), ou vers les investigateurs autres troubles	Dès le 2nd trimestre 2024 (action continue)	3 mois	à partir du 15 juin 2024	3 mois
Réunion entre coordinateurs, répartiteurs, animateur, investigateur. Points à améliorer.	chaque trimestre	3 mois	1ere visio : 9 avril 2024	20 jours
Rédaction du compte rendu de réalisation.	decembre 2024	1 an	decembre 2024	9 mois



VETERINAIRES REPARTITEURS ET INVESTIGATEURS DEPLOYES



Acteurs vétérinaires OMAA en région Centre Val de Loire

Nom	Prénom	Répartiteur	Investigateur	Fonction support	Telephone
BARRETEAU	Pascal		X		
BERNARD	Valentin	X			
BRILLARD	Philippe		X		
DALLE	Arnaud		X		
GOEDERTIER	Mia	X	X		
JUMERT	David		X	Président URGTV Centre Val de Loire	
LUCAS	Paul	X	X		
MALHERBE DULUC	Laure		X		
NOUZIERES	Serge	X	X		
RIOU	Jean François	X	X	SAPI - Référent technique régional	
SICARD	Sébastien	X	X	Coordinateur OMAA	
THENAULT	Christophe	X	X	Référent organisation répartition informatique	

- 12 vétérinaires
- 7 répartiteurs
- 11 investigateurs



MISE EN PLACE D'UN SUPPORT INFORMATIQUE DEDIE

09:24



Votre Email ou Identifiant

Mot de passe

Se connecter

[mot de passe oublié](#)

Confidentialité - Conditions

09:22



Afficher/Masquer le menu

Aujourd'hui

Vétérinaire

Tél clinique

Tél perso

Email

Adresse

Région
Centre Val de Loire

Répartiteurs

Investigateurs

Carte

Mon compte

Tous les comptes

Déconnexion

Edition du plan

Pour éditer le plan

Edition :

Mode Edit

Une fois en mode Edit, cliquer sur un point non attribué

Vous pouvez cliquer sur un point inscrit pour vous en retirer.

Vous pouvez ajouter un point

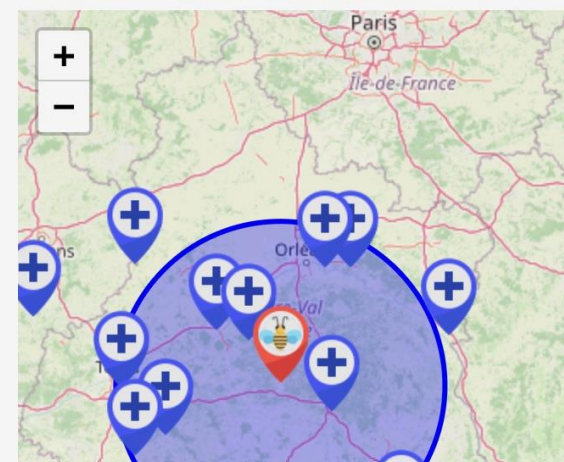
09:23

Afficher/Masquer le menu

Adresse du rucher

Romorantin-Lanthenay

Valider





POUR UN FONCTIONNEMENT OPTIMAL DU GUICHET UNIQUE

- Un numéro de téléphone unique, disponible toute l'année, 7 jours sur 7, pour les déclarations, à destination des apiculteurs et de l'ensemble des acteurs de la filières :

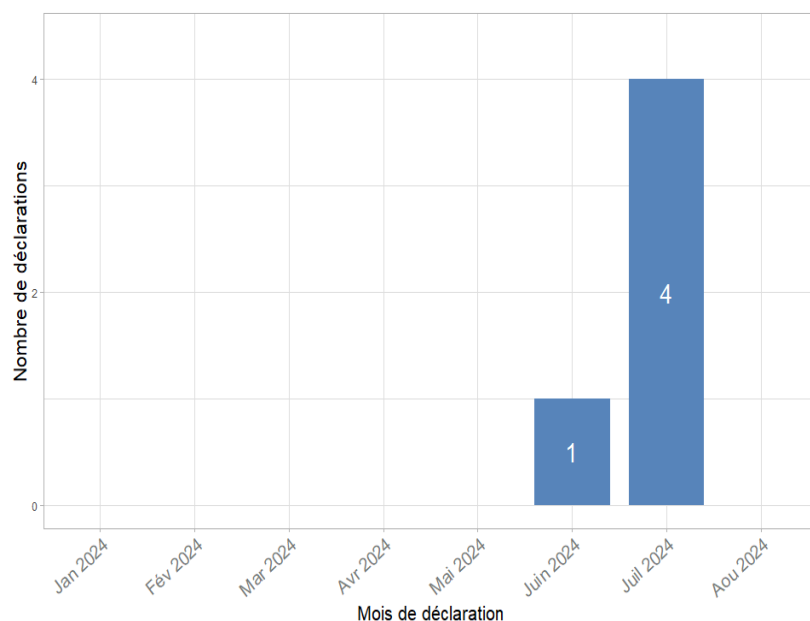
09 80 80 89 42

- Une équipe d'auxiliaire vétérinaire spécialisé formée à l'accueil du premier appel
- Un relais immédiat vers le vétérinaire répartiteur d'astreinte qui recontacte l'apiculteur dans les 2 heures pour assurer le recueil des commémoratifs
- Une gestion assurée au cas par cas, adaptée et fléchée (téléphonique, maladie réglementée, mma, investigation autres troubles)
- Une visite, au besoin, assurée par des vétérinaires investigateurs, présélectionnés grâce à la géolocalisation pour une intervention rapide, possiblement assistés de TSA
- Une remontée rapide des données
- Un courriel dédié pour répondre aux acteurs sanitaires et de la filière apicole

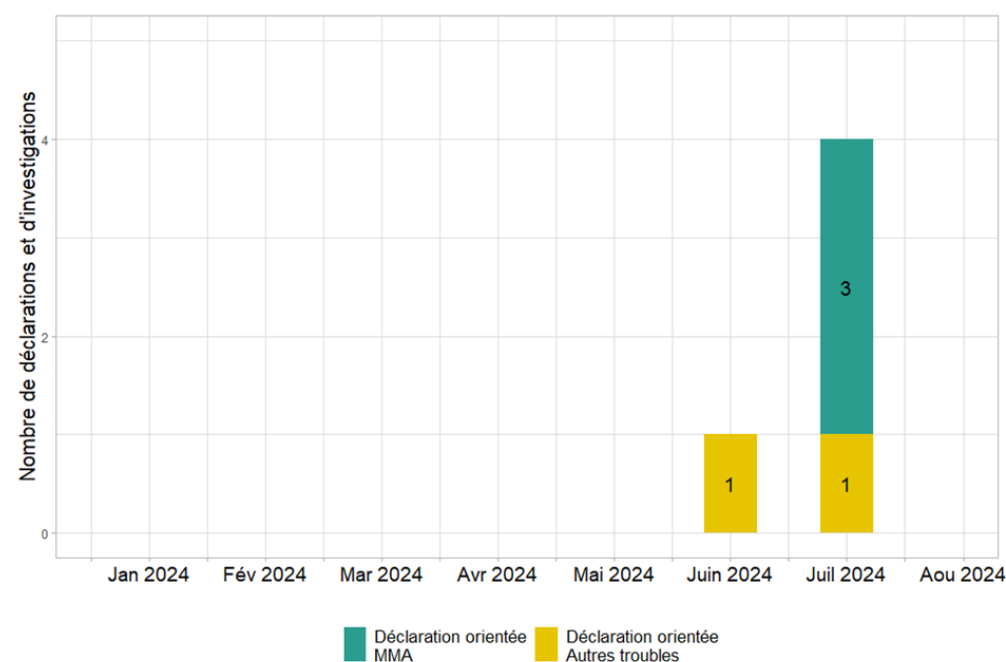
contact@omaacentre.fr



UNE MISE EN ROUTE EN COURS DE SAISON APICOLE



Nombre mensuel de déclarations à l'OMAA en 2024 en Centre-Val de Loire



Nombre mensuel de déclarations orientées vers chacun des dispositifs de surveillance et nombre mensuel d'investigations conduites via le dispositif de surveillance des Autres troubles



UN DISPOSITIF OPERATIONNEL POUR 2025 A PROMOUVOIR

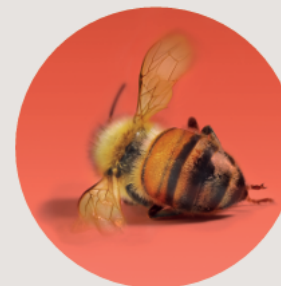
- Auprès du grand public
- Auprès des apiculteurs, amateurs et professionnels
- Auprès des TSA
- Auprès des acteurs sanitaires institutionnels régionaux et départementaux
- Auprès des acteurs syndicaux et associatifs de la filière
- Auprès des vétérinaires libéraux
- Auprès des acteurs privés de la filière


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vous constatez des mortalités ou des affaiblissements de colonies d'abeilles

Contactez rapidement l'Observatoire
des mortalités et des affaiblissements
de l'abeille mellifère 
OMAA Centre-Val de Loire

- Un guichet à votre écoute gratuitement
- Une prise en compte de votre déclaration
- Un vétérinaire diplômé en pathologie apicole
- Un retour individualisé
- 7 jours sur 7 toute l'année



Comprendre ce qui impacte vos colonies :
Varroa destructor, frelon asiatique, loques,
virus, intoxication, problèmes zootechniques...

Participer collectivement
à une meilleure connaissance des troubles
de santé de l'abeille mellifère.

OMAA Centre-Val de Loire 09 80 80 89 42
www.plateforme-esa.fr

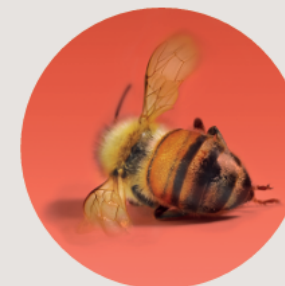



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vous constatez des mortalités ou des affaiblissements de colonies d'abeilles

Contactez rapidement l'Observatoire
des mortalités et des affaiblissements
de l'abeille mellifère 
OMAA Centre-Val de Loire

- Un guichet à votre écoute gratuitement
- Une prise en compte de votre déclaration
- Un vétérinaire diplômé en pathologie apicole
- Un retour individualisé
- 7 jours sur 7 toute l'année



Comprendre ce qui impacte vos colonies :
Varroa destructor, frelon asiatique, loques,
virus, intoxication, problèmes zootechniques...

Participer collectivement
à une meilleure connaissance des troubles
de santé de l'abeille mellifère.

OMAA Centre-Val de Loire
09 80 80 89 42

www.plateforme-esa.fr





DES PARTENARIAT A PÉRENNISER POUR PLUS D'EFFICACITE

- Accord de coordination Varroa puis OMAA
- Relayer et promouvoir l'existence du dispositif
- Un intérêt collectif :
 - Pour une plus grande compréhension des problématiques apicoles en région
 - Pour une meilleurs prise en compte par l'Etat des difficultés sanitaires et environnementale dans leur profession subies par les apiculteurs
 - Pour une aide individualisée lors de problématiques singulières
- Des restitutions régionales a disposition de tous



Accord de coordination des actions sanitaires apicoles en région Centre-Val de Loire dans le cadre d'OMAA

GDS Centre, reconnu OVS animal, l'URGTV Centre reconnu OVVT et l'ADAPIC, Association pour le Développement de l'Apiculture, s'engagent pour la région Centre-Val de Loire, à mener des actions coordonnées dans le cadre de l'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements des Abeilles (OMAA).

Un objectif commun de ces trois structures est l'amélioration de la santé des abeilles en région Centre-Val de Loire.

Dans le cadre du déploiement de l'outil OMAA pour la filière apicole par la section apicole de l'URGTV Centre en région Centre-Val de Loire, la connaissance de nos actions respectives en matière de sanitaire apicole nous permet de nous accorder sur nos complémentarités et synergies opportunes. Ceci se concrétise notamment par l'engagement des parties à la tenue d'une réunion annuelle de présentation de leurs actions sanitaires apicoles pour l'année écoulée.

Sauf nouvel accord entre les parties, la reconduction de cet accord fera l'objet d'une cosignature à la date anniversaire.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Orléans le 10 novembre 2023

Emilie COUTON
Présidente de l'ADAPIC

Manuel ROGER
Président de la section
apicole de GDS Centre

Jean François RIOU
Président de la section
apicole de l'URGTV



CONCLUSION : OMAA POUR QUI ?

Pour les apiculteurs

Des réponses aux questions grâce à :

Un **interlocuteur** identifié

Un **réseau** de proximité

Pour la filière

Une situation sanitaire **objectivée** à
l'échelle nationale et locale

Une base de **données**
pour alimenter la **recherche** (dispositif
surveillance-recherche de la Plateforme
ESA) et adapter les **politiques** publiques



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Page d'information dédiée à l'OMAA sur le site de la plateforme ESA

Accessible en ligne à l'adresse :

<https://www.plateforme-esa.fr/page/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-l-abeille-mellifere-omaa>

The screenshot shows the ESA Platform website. At the top, there is a navigation bar with the ESA logo and the text "Plateforme ESA" and "Epidémiologie santé animale". Below this, there is a search bar with the text "Rechercher" and a "Rechercher" button. The main content area features the title "Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère (Omaa)" and a paragraph of text. The text describes the importance of winter mortality in bee colonies and the role of the OMAA project in monitoring and addressing these issues. The OMAA logo is also visible.

Présentation du groupe

Publications

Liens utiles



Dernières publications !



GUICHET UNIQUE : 09 80 80 89 42

Remerciements

Aux apiculteurs pour leur participation au dispositif

Aux organisations apicoles et sanitaires nationales et régionales partenaires de l'OMAA

Aux experts du groupe de la plateforme ESA



SIGLES

ADA France : Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture

ADILVA : Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

CGAAER : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

CNOPSAV : Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale

DDecPP : Direction départementale en charge de la protection des populations

DGAI : Direction générale de l'alimentation

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ESA : Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale

FNOSAD : Fédération nationale des organisations sanitaires apicoles départementales

GDS France : Fédération nationale des groupements de défense sanitaire

GNTSA : Groupement national des techniciens sanitaires apicoles

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

ITSAP/Institut de l'Abeille : Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation

OMAA : Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère

ONIRIS : Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique

OVVT : Organisations vétérinaires à vocation technique

SNGTV : Société nationale des groupements techniques vétérinaires

SRAL : Service régional de l'alimentation